

DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE N° 2023.10.09

DELIBERATION CORRECTIVE DE L'APPROBATION DE L'AFFECTATION DES
RESULTATS 2022
BUDGET ASSAINISSEMENT

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERET, le Maire.

Etaient présents : Jean-Luc VERET - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Philippe BERTEMONT - Jean-Bernard MAILLARD - Pascale CLAUSER - Marie-Claude HOFFNUNG -- Ludovic MAULNY - Lysiane LE DUC DREAN -- Éric POTIER - Philippe ONILLON - Marie-Christine DEHLINGER - Marie-Laure PAIN - Catherine INNOCENT - Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoirs :

Françoise COUTAND donne pouvoir à Éric POTIER
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

Absente :

Houria BADEK

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget assainissement, vu la délibération N° 2023.04.10 du 06 avril 2023, vu les chiffres erronés sur celle-ci, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération qui annule et remplace la précédente, sans modifier l'équilibre global de ce budget et d'affecter les résultats du budget assainissement ainsi qu'il suit :

- A la section d'investissement :
 - Excédent reporté (article 001) : 0€
 - Affectation en réserve (compte 1068) : 59 621,59€

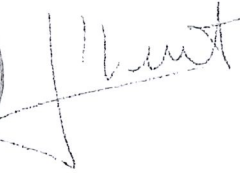
- A la section de fonctionnement :
 - Excédent reporté (article 002) : 586 592,58€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTÉ à 17 voix POUR - 1 ABSTENTION (Marie-Christine DEHLINGER)

La secrétaire de séance
Pascale CLAUZER

Le Maire,
Jean-Luc VÉRET



*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.*

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmis à la Sous-Préfecture le 7 novembre 2023

